

Dossier de presse

RN 57 - Passage à niveau de la Cluse-et-Mijoux sous expérimentation



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Direction interdépartementale des routes Est
10 et 16 promenade des Canaux - BP 82120 - 54021 Nancy cedex

Dossier de presse

RN 57 – Passage à niveau de la Cluse-et-Mijoux

S
O
M
M
A
I
R
E

Communiqué	
« Renforcer la sécurité du passage à niveau de La Cluse-et-Mijoux »	p. 3
I - La particularité du PN sur le réseau routier national	p. 4
II - Comment réduire les risques sur le PN de la Cluse-et Mijoux ?	p. 5
Annexe	p. 7
Présentation de la DIR Est	

Direction interdépartementale des routes Est

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Renforcer la sécurité du passage à niveau de La Cluse-et-Mijoux »

Les passages à niveau sur le réseau routier national constituent des points préoccupants pour la sécurité routière. Neuf passages à niveau sont situés sur le réseau routier de la direction interdépartementale des routes de l'Est (DIR Est), dont celui de la Cluse-et-Mijoux sur la RN 57.

Pour renforcer la sécurité aux abords de ce passage à niveau, la DIR Est a décidé, à titre expérimental, d'allonger la zone de sécurité sur laquelle l'arrêt des usagers est interdit. Cette extension sera matérialisée par une signalisation spécifique, notamment par un marquage au sol en forme de croisillons de couleurs blanche et rouge.

Des sondages auprès des usagers seront effectués au cours de cette expérimentation par les agents de la Division d'Exploitation de Besançon. Ces sondages seront réalisés, hors circulation, en aval du passage à niveau en direction de Pontarlier, les mercredi 1er, dimanche 5 et jeudi 9 juin 2011, entre 16 h 30 et 17 h 30.

**La DIR Est appelle au plus grand civisme de la part des usagers
lors de ces sondages.**

Contact presse
Suzanne TSCHAEGLÉ
Chargée de communication - DIR Est
Tel : 06 73 96 99 44 - 03 83 50 96 37

I - La particularité du passage à niveau (PN) sur le réseau routier national

Couper une route avec une voie de chemin de fer, c'est mettre en présence deux modes de gestion différents qui présentent certains risques. Ils se confirment par des centaines de barrières de passage à niveau cassées par des usagers de la route. **Chaque année, plusieurs dizaines de collisions se produisent avec un train entraînant des blessés graves et des morts.**

A - Campagne de diagnostics de sécurité des PN

A la suite de graves accidents survenus sur des PN, l'Etat a décidé de renforcer la sécurité et d'améliorer l'infrastructure et la signalisation routière aux abords des passages à niveau. Une **campagne de diagnostics de sécurité** des PN, ouverts au trafic automobile sur le réseau ferré national, a été mise en place. Cette campagne est essentiellement **appuyée sur une inspection de sécurité routière**, suivie d'**actions immédiates**, d'actions à moyen terme ou d'études à mener adaptées au contexte .

B - Les PN sur le réseau de la DIR Est

Sur le réseau de la DIR Est, **neuf passages à niveau ont été inspectés dès l'été 2008**. Dans l'ensemble, le niveau de sécurité est satisfaisant et de simples aménagements mineurs sont nécessaires. En revanche, **le PN n° 29 de la Cluse-et-Mijoux sur la RN 57 dans le département du Doubs** fait l'objet d'une attention particulière.

Le trafic élevé sur la RN57, aux heures de pointe du soir, dans le sens Suisse => Pontarlier, engendre des remontées de files importantes. Les usagers circulant dans le ralentissement ne laissent pas une distance de sécurité suffisante et stationnent donc, pendant un laps de temps, sur la voie ferrée du PN situé à la Cluse-et-Mijoux. Il s'agit d'une situation dont la DIR Est souhaite réduire les risques.



II – Comment réduire les risques sur le PN de La Cluse-et-Mijoux ?

Pour renforcer la prise en compte du risque sur ce passage à niveau, la DIR Est a décidé de mettre en place, à titre **expérimental**, une **signalisation spécifique**.

Il s'agit d'une signalisation horizontale et verticale indiquant une "zone de sécurité" sur laquelle l'arrêt des usagers sera interdit. Un marquage au sol, en forme de croisillons (blanc et rouge), matérialisera cette zone.

A - Une expérimentation en 3 phases

Pour mener à bien cette expérience, la DIR Est a participé à un groupe de travail national, avec les services du réseau scientifique et technique routier, notamment avec le centre d'études techniques de l'Équipement (CETE), le service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA), la direction de la sécurité routière (DSCR), les services centraux du gestionnaire routier et les acteurs du réseau ferré (SNCF et RFF). La DIR Est s'appuie par ailleurs sur les compétences des Centres Techniques de l'Équipement de l'Est et de Lyon.

La Sous-Préfecture de Pontarlier et la commune de la Cluse-et-Mijoux sont associées à cette expérimentation. La Division d'Exploitation de Besançon pilote cette opération sur le terrain.

Le coût de l'expérimentation est de 7 000 € (hors prestations CETE).

● Phase 1 : état des lieux.

Cette première phase de 1 mois a démarré le 4 mai avec la pose d'un autoscope (caméra) sur candélabre. Cet outil va enregistrer les véhicules qui stationneront uniquement plus de 3 secondes sur les voies.



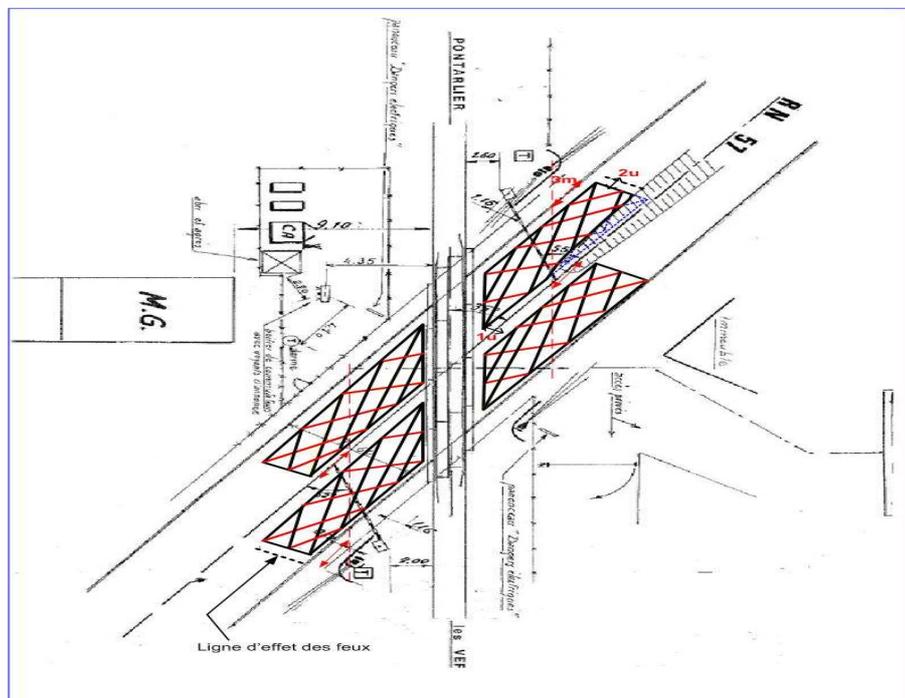
Installation de l'autoscope le 4 mai 2011

- **Phase 2 : marquage au sol**

Cette phase consiste à réaliser un marquage au sol des lignes d'effet des feux

- **Phase 3 : marquage des croisillons**

Cette phase renforcera de façon visuelle la zone de sécurité sur laquelle l'arrêt des usagers sera interdit.



Ces deux phases sont accompagnées par la pose d'un panneau pour informer les usagers et les inciter à plus de vigilance et de respect de la zone d'arrêt.



La finalité de cette expérience, associée aux conclusions des autres sites expérimentaux sur le territoire national (par exemple à Metz et à Dieulouard en Lorraine), consistera à modifier le code de la route par l'intégration d'une nouvelle signalisation.

